

Commune de Villeneuve le Comte

Avis de la commission urbanisme

16 décembre 2010

Objet : Réseau du Grand Paris

La commune de Villeneuve le Comte accueille 1795 habitants. La progression de la population est de 1,5% par an depuis 20 ans.

La commune de Villeneuve le Comte est située dans la grande couronne de la région parisienne à proximité de axes de transports important ; l'autoroute de l'Est et le RER A.

Les habitants actifs de la commune ont pour 80% d'entre eux des déplacements importants vers les secteurs de Marne la Vallée ou vers Paris. Ils subissent des temps de déplacement quotidien en moyenne de 2 à 4 heures par jour. Les conditions et les temps de transport constituent donc une préoccupation majeure des habitants. Force est de constater que la situation c'est particulièrement dégradée depuis 10 ans dans l'Est parisien. Le RER A est plus que saturé (retards quotidiens, manque de places assises, conditions de transports,...). L'autoroute de l'Est est plus que saturée du fait d'une augmentation des véhicules empruntant cet axe comme du fait des choix de la Ville de Paris de bloquer l'entrée des véhicules aux portes de Paris ce qui a pour effet de repousser les problèmes d'encombrements très à l'Est de la capitale.

La commune de Villeneuve le Comte est également à la convergence de deux axes de rabattements véhicules ; la RD 231 et la RN 36. Ce qui se traduit par le passage de 25 000 véhicules quotidiens à proximité du bourg et de 6000 véhicules jour à l'intérieur du village. Cette situation est extrêmement pénalisante en terme de bruits, sécurités et santé publique.

Le recours à l'automobile est presque inévitable pour les habitants en raison des fréquences et plages horaires des transports en commun peu compatible avec la réalité professionnelle des habitants (arrêt des transports à 19H30).

L'aggravation des conditions de circulation sur les axes routiers pénalise les temps de desserte en TC.

Considérant l'ensemble de cette situation, les élus de Villeneuve le Comte sont très réservés sur les projets du Réseau du Grand Paris pour les raisons suivantes :

- Eloignement des propositions par rapport aux problématiques grande couronne,
- Ecart entre imposition de l'Etat d'implanter 11 000 logements supplémentaires sur secteur IV de Marne la Vallée, 7800 unités d'hébergements touristiques dans le cadre du projet des Villages Nature et réponses en terme de transports en commun,

- Risque de voir tous les crédits transports mobilisés pour le réseau grand Paris et par conséquence accroissement du retard pris en matière de développement des TC en grande couronne,
- Stagnation de l'offre de service sur RER A,
- Marginalisation de l'Est parisien et plus particulièrement de la Seine et Marne,
- Contribution financière de nos habitants au financement d'un réseau dont ils auront peu ou pas l'usage.

Proposition

Il est incontestable que les transports de la région Ile de France doivent être confortés et améliorés. Il faut ajouter au projet du réseau Grand Paris les éléments suivants :

- Création d'une ligne de TC à haut débit entre les secteurs de Marne la Vallée en développement et le réseau du Grand Paris en doublement du RER A dont la capacité ne peut être augmentée,
- Prolongation du RER E à l'Est de Tournan pour créer un vrai pôle d'échange avec les réseaux Bus locaux,
- Création de ligne de maillage entre les terminus RER pour offrir un choix de direction aux habitants,
- Dégager des moyens financiers pour conforter les offres de TC notamment en terme de fréquence et plage horaire,
- Favoriser la mise en site propre des TC sur les axes routiers saturés afin de garantir les temps de transport.

Si ces éléments ne sont pas mis en place, le projet du Réseau du Grand Paris confortera la qualité de vie d'une population aisée qui peut habiter Paris et la première couronne au détriment d'une population contrainte de s'éloigner et qui verra, elle, sa qualité de vie se détériorer alors que c'est justement cette même population qui contribuera fortement au développement de ce réseau discriminant.